



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Céline MAGLICA
Madame Delphine BLAYA

Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Maël SZABELSKI
Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Catherine PETITJEAN

Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Madame Clémence HOUARD
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Suite au renouvellement de conseil municipal consécutif aux élections de mars 2026, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission communale des impôts directs pour la durée du mandat.

1- Rappel des missions de la commission communale des impôts directs (CCID)

Les principales missions de la CCID en matière de fiscalité directe locale sont les suivantes :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile. Elle détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Son rôle n'est que consultatif.

2- Règles de composition de la CCID

La CCID de la Ville de Dijon est composée de neuf membres titulaires, à savoir :

- le Maire ou l'adjoint délégué (membre et président de droit de la commission) ;
- huit commissaires titulaires.

En plus des huit membres titulaires, huit membres suppléants sont également désignés.

En vertu du Code Général des Impôts, les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

3- Modalités de désignation des membres de la CCID

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques et du Département de la Côte d'Or, sur la base d'une liste de seize noms pour les titulaires et de seize noms pour les suppléants établie par le conseil municipal.

- *Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts*

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de proposer** au Directeur Régional des Finances Publiques et du Département de la Côte d'Or les seize noms de titulaires et les seize noms de suppléants listés ci-après pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

- **de désigner**, au scrutin secret, les membres suivants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
BONNOT Roland	AKPINAR-ISTIKUAM Nuray
BORDAT Pierre	AMIRI Bassir
MASSON Jean-Patrick	COULICHET Thibaut
CHÂTEAU Patrice	DESPREZ Daniel
CHOLLET Marie-Odile	MARTIN Briqitte
DELION Christian	MANIÈRE Mireille
EL HASSOUNI Hamid	GERVAIS Louis
ETIEVANT Yves	JESTIN Michel
GAUTHIE Malika	AVENA Christophe
GINDRE Christiane	VIELIX Claude
HOAREAU Antoine	VIAN Anne
MARTIN-GENDRE Dominique	SZABELSKI Maël
MEKHANTAR Joël	PUGLIESE Marie-Thérèse
NAIM Azim	SAVONNET Marinette
ROY Hélène	SOULAS Bertrand
THIRION Philippe	TOULOUSE Sylvain

Résultat du vote au scrutin secret :

Nombre de votants : 59

Elus n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de blancs : 8

Abstentions : 4

Suffrage exprimé : 47

Majorité absolue : 24

Nombre de voix pour : 47

La liste proposée est élue telle que proposée.

